République Française Département : LOZERE Arrondissement: Florac

PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du mardi 21 mai 2024

Délibération N° DE 2024 037 TER

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présent s	Votants
18	12	13
Date de la convocation : 17/05/2024		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Foyer Logement), sous la présidence de Stéphan MAURIN.

<u>Présents</u>: Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Thibaud MALGOUYRES, Stéphan MAURIN, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés : Lucie BONICEL représentée par Christelle **FOLCHER**

Absents et Excusés: Clara ARBOUSSET, Sophie BOISSIER, Julie DELES, Olivier MALACHANNE, Mathieu PUCHERAL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Fabienne PUCHERAL MOLINES est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet: Subvention pour la fondation du patrimoine

Lecture est faite par monsieur le Maire de la demande de subvention déposée par la Fondation du Patrimoine ainsi que de la lettre du Préfet invitant à financer l'action de l'association via une subvention qui représenterait un pourcentage de la dotation Biodiversité et aménités rurales.

le Conseil municipal, conscient de l'intérêt que présente la Fondation du patrimoine pour le territoire,

DECIDE d'attribuer à l'association une subvention représentant 5% du montant de la dotation biodiversité et aménités rurales qui lui sera attribuée au titre de l'année 2024.

Stéphan MAURIN Président de séance Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Fabienne PUCHERAL MOLINES Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 03/07/2024 Date de reception de l'AR: 03/07/2024

048-200057594-DE_2024_037_TER-DE AGEDI

DE_2024_037_TER